



Jean-Yves Saliez, l'actuel secrétaire général d'Inter-Environnement Wallonie, quittera ses fonctions en février. Il les occupait depuis avril 2006. L'association lancera prochainement un appel à candidatures pour la succession. © MARTON.

Bruxelles / Rédécoupage des frontières communales et transfert de compétences

Une Région forte de 22 communes

BRUXSEL FORUM lance le débat pour une meilleure gouvernance. Sans attendre les négociations institutionnelles.

Et si le ministre-président Charles Picqué quittait la discrète rue Ducale pour les ors de l'Hôtel de Ville ? Et si Laeken, Haren et Neder-over-Heembeek (re)devenaient des communes à part entière. Et si l'avenue Louise cessait de couper Ixelles en deux ?

Avec le soutien des associations Aula Magna et Manifesto, BruXsel Forum met les pieds dans le plat. Deux ans après l'appel « Nous existons ! », le mouvement citoyen ose l'idée d'un redécoupage des frontières communales et d'une redéfinition des compétences entre la Région et les communes. Des réformes qui peuvent être entreprises sans attendre l'issue des négociations institutionnelles dès lors que la loi communale est de compétence régionale depuis 2001.

« L'objectif est de doter la Région d'un mode de fonctionnement plus efficace », explique Yvan Vandenberg, de BruXsel Forum. « Il est important que des

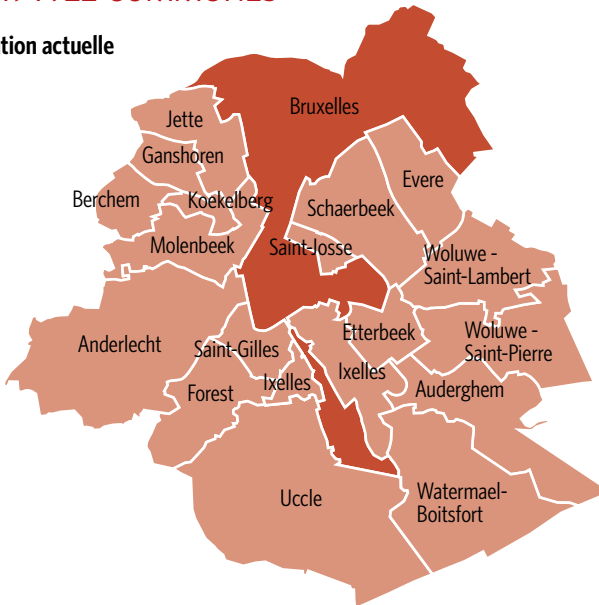
personnes actives dans la société civile plutôt que des politiques lancent le débat », appuie Alain Maskens, de Manifesto. « Nous proposons des pistes. D'autres hypothèses existent. Les modalités, on peut en discuter », précise Alain Deneef, pour Aula Magna.

118 quartiers, 22 communes
BruXsel Forum ne remet pas en cause l'existence des communes, mais propose un découpage plus rationnel, notamment pour ramener la Ville de Bruxelles à des proportions moins tentaculaires et l'empêcher d'être « une Région dans la Région » et « le premier prédateur de la Région ».

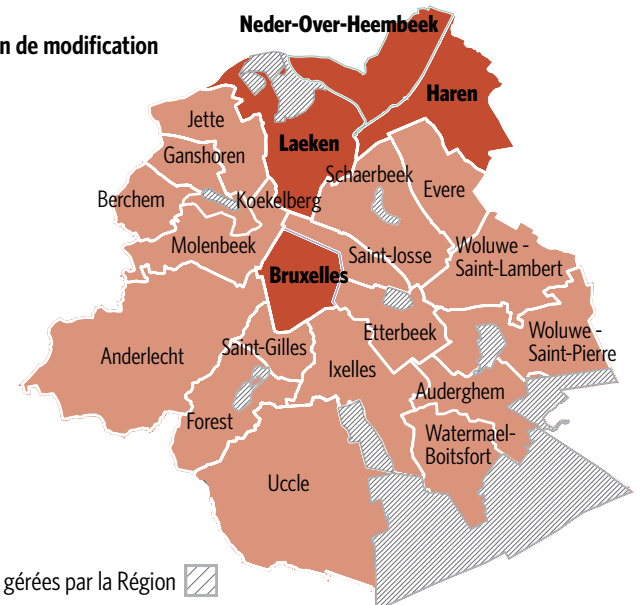
La Ville se verrait ainsi confinée aux limites du Pentagone et de ses 40.000 habitants. Outre le remodelage des frontières, BruXsel Forum suggère que des infrastructures d'intérêt régional comme le port de Bruxelles, le parc des expositions du Heysel, le stade Roi-Baudouin ou le bois de La Cambre (en ha-

DE 19 À 22 COMMUNES

Situation actuelle



Proposition de modification



churé sur la carte) soient directement gérées par la Région.

Laquelle reprendrait un certain nombre de compétences sur la base du principe de subsidiarité : mobilité, travaux publics, fiscalité... « Il n'est pas normal qu'on paie moins d'impôts dans l'aisée Woluwe-Saint-Pierre que dans la pauvre Saint-Josse », argumente Yvan Vandenberg. Le mouvement accorde également

sa préférence à une gestion régionale de l'enseignement, de type bilingue voire même trilingue. Idem pour la culture. Avec les transferts de moyens que cela suppose. En revanche, des matières de proximité comme l'état civil, l'aide sociale ou l'entretien de l'espace public seraient confiées aux communes. Les associations plaident aussi pour la création d'une seule police régionale, à

condition que l'on crée des commissariats de quartier. Des quartiers qui sont au nombre de 118 sur la carte dressée en collaboration avec des universitaires et qui disposeraient d'un délégué élu disposant d'un avis consultatif.

BruXsel Forum s'interroge aussi sur la pertinence du cumul entre un mandat exécutif communal et un mandat régional. « Le Parlement régional y gagnerait

en transparence et en indépendance », estime Yvan Vandenberg. On peut même penser que c'est un préalable à la mise en place du Meccano institutionnel révolutionnaire imaginé par BruXsel Forum. Car on voit mal les nombreux municipalistes qui peuplent le parlement bruxellois se saborder d'eux-mêmes et renoncer spontanément à leurs prérogatives... ■ **FRANCIS DUBOIS**

NOUVEAU à WAVRE



Vincent Selection

(Anciennement le Sanctuaire du Vin)

Les vins des 4 coins de France et du nouveau monde sont notre spécialité.

Une centaine de vins vous attendent, venez les découvrir !

**rue des Fontaines 56
1300 WAVRE**

0497 55 61 59
www.vincentselection.be

Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 18h00



Santé / Un an après le dernier cas

La Belgique n'a plus la rage



LA CAMPAGNE DE VACCINATION des renards avait porté ses fruits. © D.R.

Cela change peu de choses à la vie, mais ça sonne quand même plus propre. Voici peu, la Belgique a retrouvé son statut de pays « indemne de rage ». L'organisation internationale de la santé animale (OIE), basée à Paris, a en effet signifié à notre pays qu'en l'absence de nouveau cas, il pouvait être considéré comme exempt de la maladie.

En octobre 2007, la Belgique avait rompu avec près de dix ans sans rage après la découverte d'un cas, à Beersel, chez un chiot âgé de quatre semaines. L'animal avait été importé illégalement du Maroc. Il avait fallu l'euthanasier ainsi que l'autre chien vivant sous le même toit.

Le 21 avril 2008, l'alerte était levée. Six mois plus tard, l'OIE blanchit la Belgique. Un pays est indemne si aucun cas autochtone n'a été découvert au cours des deux dernières années et si aucun cas importé n'a été signalé au cours des six derniers mois.

Mais s'il est exempt, notre pays n'est pas pour autant immunisé, insiste-t-on à l'Afscsa, l'agence pour la sécurité de la chaîne alimentaire. Notre pays a été officiellement indemne de 1962 à 1965. Mais en juin 1966, la rage fit sa réapparition en province de Liège, apportée par des renards allemands. De 1966 à 2000, la maladie a sévi au sud du sillon

Sambre-et-Meuse : plus de 29.000 animaux domestiques et sauvages y ont été diagnostiqués comme enragés. Plusieurs campagnes de vaccination auprès des renards, principaux vecteurs de la maladie, eurent finalement raison du virus au début de ce siècle. Le dernier cas date du 17 juillet 1999 : sur un bœuf dans la région de Bastogne. Notre pays avait été déclaré « sans rage » en 2001.

Vacciner, toujours

L'histoire a montré que les choses peuvent rapidement basculer. Des mesures strictes de protection restent donc d'application, insiste l'Afscsa. Il s'agit avant tout de la vaccination obligatoire des chiens, chats et furets au sud du sillon Sambre-et-Meuse, ainsi que dans tous les campings en Belgique. Par ailleurs, l'importation et l'exportation d'animaux de compagnie, sont soumises à une vaccination préalable, au moins 21 jours avant le transfert. L'animal doit par ailleurs être porteur d'un certificat européen. « Il faut être vigilant, dit-on à l'Afscsa. Notamment en évitant de ramener des animaux domestique de son lieu de vacances. »

Dans le monde, le nombre de décès humains dus à la rage est estimé à 40.000 à 70.000 par an. Aucun cas humain n'a été détecté en Belgique. ■ **M.d.M.**